

Bureau du PETR
Compte rendu de la réunion du 13 février 2019
à Vauvert

Séance du 13 février 2019

Date de convocation : 5 février 2019

Membres en exercice : 8 titulaires

Membres présents : 6

Membres votants : 6

Membre ayant donné procuration : 0

Nombre total de voix : 6

Le quorum est atteint : 6/8

Membres présents sans voix délibérative : 0

L'an deux mille dix-neuf, le treize février, à 14h30, le Bureau Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Vauvert.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Pierre MARTINEZ, Jean Baptiste ESTEVE, Jean Paul FRANC, Laurent PELISSIER, Jacky REY, André BRUNDU

Excusés :

Véronique MARTIN, Robert CRAUSTE

Administration :

Maxime Charlier, Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine BAZILE, Assistante de direction du PETR Vidourle Camargue.

Ordre du jour :

1 - Délibérations selon délégations au Bureau :

1. Demande de financement auprès de la Région Occitanie et du FEAMP pour l'animation et la gestion du GAL Pêche et Aquaculture 2019.
2. Demande de financement auprès de la Région Occitanie et du FEADER pour l'animation et la gestion du GAL (LEADER) 2019.
3. Demande de financement 2019 de soutien à l'ingénierie à la Région dans le cadre de la contractualisation.

2 - Délibérations préparatoires au prochain Comité Syndical :

1. Rapport d'orientation budgétaire 2019.
2. Débat d'orientation budgétaire 2019.
3. ~~Adhésions aux réseaux de défense des intérêts liés au PETR - ANPP et LEADER France.~~
4. Mise en place des tarifs d'adhésion au Club des Entrepreneurs Vidourle Camargue.
5. Remplacement d'un représentant du PETR au Comité de sélection DLAL FEAMP.
6. Adhésions 2019 aux sites remarquables du goût et participation aux déplacements sur salons.
7. Demande de financement pour les actions 2019 de la mission tourisme.
8. Soutien pour une action de promotion des traditions camarguaises.
9. Modification de la régie d'avance du PETR.
10. Avenant 2019 à la convention de partenariat avec Gard Tourisme pour l'animation de la mission tourisme du PETR.
11. Convention avec Hérault Tourisme et Gard Tourisme pour l'édition d'une carte oenotouristique.
12. Convention avec les CCI du Gard et de l'Hérault pour la période 2019-2020.
13. Convention relative à la mise à disposition du serveur cartographique à la Communauté de Communes Piémont Cévenol.
14. Soutien aux candidatures et signature des contrats communaux au dispositif « Bourg-centre »

15. Contrats d'assurance contre les risques statutaires

3 - Questions diverses, points d'information

1. Validation du rapport d'activités 2018.

M. Martinez accueille les membres du Bureau et rappelle l'ordre du jour.

Ouverture de la séance de travail.

1 - Délibérations selon délégations au Bureau

1. Demande de financement auprès de la Région Occitanie et du FEAMP pour l'animation et la gestion du GAL Pêche et Aquaculture 2019 :

La présente délibération a pour objet la sollicitation des crédits d'aide associés à cette obligation. Le dispositif européen DLAL FEAMP prévoit une prise en charge à hauteur de 50% par l'Europe et de 15% de la Région. Le Département du Gard n'intervenant plus, c'est le PETR Vidourle Camargue qui compense à hauteur de 35 %. La Commune du Grau du Roi s'est engagée par convention à prendre en charge les dépenses inéligibles à hauteur de 10 000 €.

Dépenses présentées au DLAL FEAMP

DEPENSES DE PERSONNEL						
Agent		Coût annuel	Quotité	Coût horaire	Temps consacré en heures	Montant présenté
Marie GALAND	Animatrice	39 611,04 €	50%	24,65 €	804 h	19 818,60 €
Seydou HAIDARA	Gestionnaire	35 774,28 €	50%	22,26 €	803 h	17 874,78 €
TOTAL						37 693,38 €

DEPENSES FORFAITAIRES - COUTS INDIRECTS	
Taux forfaitaire de 15% des dépenses de rémunération	5 654,01 €

DEPENSE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT			
Type de dépense	Prix unitaire	Nombre d'unités	Montant Total
Nuitée	60 €	5	91,50 €
Repas	15,25 €	6	300,00 €
TOTAL			391,50 €

DEPENSE LIEES AUX FRAIS DE DEPLACEMENT			
Type de dépense	Prix unitaire	Nombre d'unités	Montant Total
Trajet train AR Paris	114 €	2	456,00 €
Trajet train AR Autre	112,60 €	1	112,60 €
Trajet avion AR Rochefort	149,00 €	1	149,00 €
TOTAL			717,60 €

TOTAL DES DEPENSES	
Type de dépense	Montant Total
Dépense de personnel	37 654,01 €
Dépenses forfaitaires-Coûts indirects	5 654,01 €
Dépenses de restauration et d'hébergement	391,50 €
Dépenses liées aux frais de déplacement	717,60 €
TOTAL	44 456,19 €

Plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT		
Conseil régional Occitanie	15 %	6 668,47 €
DLAL FEAMP	50 %	22 228,25 €
Autofinancement	35 %	15 559,77 €
TOTAL		44 456,49 €

Résultat du vote :

Vote pour : 6

Abstention : 0

Vote contre : 0

2. Demande de financement auprès de la Région Occitanie et du FEADER pour l'animation et la gestion du GAL (LEADER) 2019 :

Le PETR Vidourle Camargue est lauréat du dispositif européen LEADER depuis le 24 juillet 2015 (date de sélection de la candidature) et par convention du 10 décembre 2015.

Dans ce cadre, il doit assurer le fonctionnement du programme en mobilisant au minimum 2 ETP sur ces missions d'animation et de gestion. La présente délibération a pour objet la sollicitation des crédits d'aide associés à cette obligation. Le dispositif européen LEADER prévoit une prise en charge à hauteur de 80% et les partenaires régionaux et départementaux à hauteur de 20 %.

Dépenses présentées :

DEPENSES SUR FACTURATION		
Création graphique document de communication	Atelier Baie	800,00 €
Impression document de communication	CCB Création	800,00 €
Comité de restitution/évaluation 2019	Traiteur	800,00 €
TOTAL		2 400,00€

DEPENSES DE PERSONNEL					
Agent	Coût annuel	Quotité	Coût horaire	Temps consacré à Leader en heures	Montant présenté
Maxime Charlier	53 913,96 €	50%	33,55 €	803,50	26 956,98 €
Seydou Haidara	35 774,28 €	50%	22,26 €	803,50	17 887,14 €
Animateur LEADER	42 106,32 €	100%	26,20 €	1607,00	42 106,32 €
TOTAL					86 950,44 €

DEPENSES FORFAITAIRES - COÛTS INDIRECTS	
Taux forfaitaire de 15% des dépenses de rémunération	13 042,57 €

Plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT		
Conseil régional Occitanie	10%	10 239,30 €
Conseil départemental Hérault	4,8%	4 884,83 €
LEADER	80%	81 914,40 €
Département du Gard	5,2%	5 354,48 €
TOTAL		102 393,01 €

De plus, il est demandé au Département du Gard une aide financière de 4 645,42 € pour les frais de structures et coût indirect hors des 15% forfaitaires du dossier LEADER, soit une demande totale de 10 000€. En effet, les frais de structure et coût indirect 2018 du PETR s'élève pour 2 ETP à environ 20 000€.

Résultat du vote :

Vote pour : 6

Abstention : 0

Vote contre : 0

3. Demande de financement 2019 de soutien à l'ingénierie à la Région dans le cadre de la contractualisation :

Dans le cadre de sa délibération en date du 30 Juin 2017 approbation des principes des nouvelles politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 - 2021, le Conseil Régional affirme la volonté de contractualiser avec les structures juridiques locales dotées d'un projet de territoire dont les PETR. A ce titre, la Région Occitanie permet aux territoires en démarche de contractualisation et d'animation territoriale spécifique, de bénéficier d'une aide financière.

Demande de Subvention Ingénierie PETR 2019 Région Occitanie
--

Charges de personnel dédiées au plan d'action 2019				
Fonction	Nom Prénom	Frais salariaux (salaire brut + charges)	Taux liés au plan d'action 2019	Coût plan d'action 2019
Directeur/Animateur LEADER/Contractualisation	CHARLIER Maxime	53 913,96 €	25%	13 478,49 €
Chargée de mission Contractualisation/FEAMP	Marie GALAND	39 611,04 €	50%	19 805,52 €
Assistante de direction/Conseil de développement/Conférence des Maires/Projet de territoire	BAZILE Catherine	34 503,68 €	10%	3 450,37 €
Chargée de Mission patrimoine	CARLIER Patricia	31 831,75 €	100%	31 831,75 €
Total Frais salariaux plan d'action 2019		159 860,43 €		68 215,37 €

Subvention régionale sollicitée : 45 000 € soit 66%

Résultat du vote :

Vote pour : 6

Abstention : 0

Vote contre : 0

2 - Délibérations préparatoires au prochain Comité Syndical :

1. Rapport d'orientation budgétaire 2019 :

M. Estève fait lecture des résultats 2018 puis présente les orientations budgétaires 2019 avec une projection des recettes et des dépenses.

Le rapport servira de base au débat d'orientation budgétaire du Comité syndical du 27 février.

Certains montants seront à réactualiser et le tableau des effectifs à corriger compte tenu des circonstances particulières survenues depuis sa rédaction pour le Bureau.

Le bureau ne fait pas de remarques particulières.

2. Débat d'orientation budgétaire 2019 :

Le débat d'orientation budgétaire se tiendra le 27 février lors du Comité syndical. Il aura pour fondement le rapport d'orientation budgétaire présenté précédemment.

~~3. Adhésions aux réseaux de défense des intérêts liés au PETER - ANPP et LEADER France. :~~

Cette délibération est à annuler. En effet la précédente délibération (Délibération n°2018-04-310) couvre les années 2018, 2019 et 2020.

4. Mise en place des tarifs d'adhésion au Club des Entrepreneurs Vidourle Camargue :

M. Rey rappelle les bases des cotisations :

La cotisation 2019 reste inchangée soit :

- entreprises de 0 à 10 salariés = 100 €/an
- entreprises de 11 à 50 salariés = 200 €/an
- entreprises de + de 50 salariés = 400 €/an

Modulation :

➤ 1^{er} semestre : 100 %

➤ 3^{ème} trimestre : 50 %

➤ 4^{ème} trimestre : gratuité

Le Bureau émet un avis favorable. Il est demandé que la liste des entreprises inscrites en 2018 soit diffusée aux élus lors du Comité Syndical.

5. Remplacement d'un représentant du PETER au Comité de sélection DLAL FEAMP :

M. le Président souligne que le PETER doit désigner 1 délégué suppléant en remplacement de Mme Françoise DAVENEL, démissionnaire. Il sera fait appel à candidature.

M. Franc se charge de trouver un candidat pour la Communauté de commune Petite Camargue.

6. Adhésions 2019 aux sites remarquables du goût et participation aux déplacements sur salons :

M. Péliissier pose le cadre de ce rapport :

Le PETR Vidourle Camargue est concerné par 2 associations « Site Remarquable du Gout ».

Il est adhérent historique du **Site Remarquable du Goût Taureau de Camargue** dont il a accompagné la candidature pour la production emblématique qu'est le taureau en Camargue, pour ses paysages et sa culture.

Il est aussi concerné par le **Site Remarquable du Goût les Olivettes du Pays de Nîmes**, co animé, par le Pays Garrigue et Costières de Nîmes et dont l'association déploie ses actions, en partenariat avec l'ODG, sur le territoire de l'AOP Olive et Huile d'Olives de Nîmes.

Il est proposé d'adhérer aux 2 SRG.

Dans le cadre de la mission tourisme et du soutien aux actions de promotion des produits du terroir, comme en 2018, il est proposé de soutenir l'action du Site Remarquable du Goût Taureau de Camargue pour des déplacements sur 3 salons (aide proposée 100 € x 3 salons) pour un total de 300 €. Le Bureau émet un avis favorable.

7. Demande de financement pour les actions 2019 de la mission tourisme :

M. Péliissier rappelle les fondamentaux de la mission tourisme.

Le développement du tourisme en Vidourle Camargue s'appuie sur la mise en réseau des partenaires à l'échelle de la destination. Cette mise en réseau s'opère au travers de labels ou des chartes de qualité apportant de la valeur ajoutée en matière d'offre à l'échelle du territoire.

L'animation de ces groupes de prestataires implique un investissement important en matière d'appui et une ingénierie permanente pour les stimuler et les faire évoluer.

Le plan d'action 2019 se traduit par les dépenses suivantes d'un **montant total de 32 558,35 € TTC** :

Animation réseaux d'acteurs	Actions	Montant TTC
Vignobles et Découvertes	Conception graphique dossier de candidature	1 080,00 €
	Découverte et accueil œnotourisme	1 200,00 €
	Mobilisation professionnels autour de l'œnotourisme - formation	2 200,00 €
	Impression Carte route des vins	2 500,00 €
Site remarquable du Goût	Soutien Salon des SRG	3 022,80 €
Réseau Eco Tourisme	Mobilisation actualisation du réseau	2 040,00 €
	Création/impression outils réseau	279,55 €
	Total	14 122,35 €
Développement de l'E-Tourisme	Actions	Coût
Application BEAR	Acquisition des droits	6 000,00 €
	Abonnement plateforme	9 936,00 €
Application Mhikes	Convention partenariat Gard tourisme	2 500,00 €
	Total	18 436,00 €

Plan de financement :

Financeurs	Taux	Montants TTC
FEADER - LEADER	64 %	20 837,34 €
Cofinancement ou autofinancement appelant du FEADER	16 %	5 209,34 €
Autofinancement obligatoire	20 %	6 511,67 €
	TOTAL	32 558,35 €

Le Bureau émet un avis favorable.

8. Soutien pour une action de promotion des traditions camarguaises :

M. le Président présentera ce rapport à la demande de M. Franc, concerné par ce dossier.

Dans le cadre de sa stratégie pour les savoir-faire et les traditions, le PETR Vidourle Camargue participe ponctuellement à la promotion des traditions camarguaises sur le territoire.

En 2019, le PETR souhaite co-organiser un évènement fort sur son territoire à l'occasion de l'anniversaire des 30 ans de la disparition de Fanfonne Guillierme.

Le samedi 2 mars est prévu une soirée spéciale « Fanfonne Guillierme : 30 ans déjà ! » à 18h – salle Jacques Serres à Aimargues, en partenariat avec la commune d'Aimargues et la communauté de communes de Petite Camargue et les membres de l'Union Taurine « Lou Gandar » de St Geniès de Malgoirès, passionnés de la bouvine et de la Camargue, expérimentés par l'organisation de plus de 20 ans du Festival du Film Taurin et Camarguais.

La participation du PETR serait de 2 500€ pour la location de matériel de projection et la projection du film « La Grande Dame et ses Gardians », ouvert à tous.

Le Bureau émet un avis favorable.

9. Modification de la régie d'avance du PETR.

Pour répondre au mieux à l'utilisation de la régie, il est proposé de modifier l'arrêté de création en modifiant les articles suivants :

- Article 3 : dépenses autorisées : Sont autorisées, les dépenses suivantes n'excédant pas 250 € :

- Dépenses de matériel et de fonctionnement non comprises dans un marché public passé selon une procédure formalisée

- Les avances sur frais de mission et de stage ou les frais de mission et de stage en l'absence d'avances pour un montant n'excédant pas 250 €

- Article 5 : évolution du seuil maximal d'encaisse de la régie d'avance porté de 200 € à 500 €.

Le projet de rapport sera à transmettre à M. Estève après avis du Payeur départemental.

Le Bureau émet un avis favorable.

10. Avenant 2019 à la convention de partenariat avec Gard Tourisme pour l'animation de la mission tourisme du PETR :

M. Pélissier rappelle les liens historiques entre le PETR et le Département du Gard pour la mise en place d'une mission tourisme.

Principal objectif : Coordination des actions, optimisation et mutualisation des moyens pour plus de cohérence et d'efficacité.

Moyens mis en place :

- Par Gard Tourisme :

Affectation d'un animateur touristique pour l'accompagnement de la stratégie locale de développement touristique, l'appui technique, l'animation de la commission tourisme du Pays ou des groupes de travail spécifiques, l'animation des réseaux créés sur le territoire, la coordination avec les programmes européens dans le cadre de la coopération.

- Par le PETR :

Mise en place et suivi du projet de développement touristique du PETR, la concertation avec les acteurs du tourisme local et les élus.

L'avenant annuel :

- Il précise les missions confiées à l'animateur pour la période,

- Il établit la liste des actions en faveur du tourisme en 2019,

- Les crédits ont fait l'objet d'une inscription budgétaire au Budget primitif du Syndicat Mixte.

Le coût de la mission tourisme est évalué en 2019 à 11 500 € de frais d'animation et 32 558 € pour les actions.

Le Bureau émet un avis favorable.

11. Convention avec Hérault Tourisme et Gard Tourisme pour l'édition d'une carte oenotouristique :

Ce partenariat concrétise un projet plus vaste de collaboration sur l'oenotourisme selon M. Pélissier.

Le PETR au travers de sa mission tourisme, travaille depuis plusieurs années sur la thématique de l'oenotourisme.

Principal objectif : création et diffusion d'une carte de découverte de l'offre oenotouristique du territoire du PETR Vidourle Camargue dans le cadre de la collection départementale héraultaise :

« Un jour, une route, un terroir ».

Le PETR Vidourle Camargue s'engage à :

- Former et animer un comité de pilotage qui assurera l'élaboration du document ; en sont membres de droit : les ADT du Gard et de l'Hérault, le CIVL, les 6 Offices de Tourisme présents sur le PETR Vidourle Camargue (Aigues-Mortes, Terre de Camargue, Le Grau-du-Roi, Petite Camargue, Pays de Sommières et Pays de Lunel) et les représentants des syndicats viticoles du territoire (Sable de Camargue, Muscat de Lunel, St Christol, Sommières).

- Mutualiser les moyens techniques.

- Diffuser le document selon un plan de promotion arrêté conjointement avec les partenaires.

Gard Tourisme s'engage à :

- Apporter son concours technique dans l'élaboration générale du document, notamment en ce qui concerne la ressource photo et informations pratiques.

- Diffuser le guide selon un plan de promotion arrêté conjointement avec les Partenaires.

Modalités financières :

Le budget se répartit comme suit :

- Hérault Tourisme finance 80 % du projet

- Le PETR Vidourle Camargue finance les 20% restant (à concurrence de 2 500 € TTC maximum).

Le Bureau émet un avis favorable.

12. Convention avec les CCI du Gard et de l'Hérault pour la période 2019-2020 :

M. Rey rappelle les liens qui unissent les 2 CCI au travers du Club des entrepreneurs du PETR.

Depuis 2009, le PETR anime en partenariat avec la CCI du Gard un réseau d'entrepreneurs sur son territoire.

Les principaux résultats observés et attendus en sont les suivants :

Permettre la rencontre entre élus et entreprises, susciter des courants d'affaires entre les membres du réseau, aider les entreprises à rompre avec l'isolement de l'entrepreneur. Ceci par l'organisation de visites de savoir-faire, de déjeuners d'entreprises et de rencontres thématiques.

Pour rappel, il est prévu que le PETR reverse aux CCI du Gard et de l'Hérault, dans le cadre de ce partenariat, la différence entre les participations et subventions reçues par lui et les dépenses prises en charge par le PETR avec un plancher de 2 000 € correspondant aux frais minimums engagés par les CCI.

Le produit ainsi calculé sera divisé en deux parts égales versées à la CCI du Gard et à la CCI de l'Hérault avec un plancher de 1 000 € pour chaque chambre consulaire.

Le Bureau émet un avis favorable.

13. Convention relative à la mise à disposition du serveur cartographique à la Communauté de Communes Piémont Cévenol :

M. Martinez présentera le renouvellement de cette convention.

La communauté de communes du Piémont cévenol a souhaité quitter le périmètre du Syndicat Mixte du PETR Vidourle Camargue début 2016 afin notamment de pouvoir intégrer le SCOT du Pays d'Alès. De ce fait, elle ne bénéficie plus du tout du SIG du PETR et souhaite pouvoir continuer à bénéficier de son service dans l'attente de pouvoir déployer son propre outil.

La convention triennale est proposée pour couvrir les coûts d'amortissements, de fonctionnement et de modernisation du service.

La communauté de communes du Piémont cévenol devra aux termes de la convention en annexe s'acquitter d'une contribution par année de 3 000 €.

Le Bureau émet un avis favorable.

14. Soutien aux candidatures et signature des contrats communaux au dispositif « Bourg-centre » :

M. Martinez évoque cette nouvelle mission du PETR.

Ce contrat repose sur la définition préalable d'un projet global et transversal de développement et de valorisation du Bourg Centre et de ses fonctions de centralité vis-à-vis de son territoire. Il s'appuie sur un diagnostic approfondi et partagé, sur l'identification des enjeux et objectifs à moyen et long termes et sur la définition d'un programme pluriannuel d'investissement dans les différents domaines du développement économique, de l'habitat, des services aux publics, des équipements culturels, de loisirs, sportifs,... Ce contrat a vocation à s'inscrire dans le cadre des politiques contractuelles territoriales régionales pour la période 2018-2021.

Le PETR Vidourle Camargue soutient l'élaboration des pré-candidatures et candidatures des communes au dispositif « Bourg-Centre » par la mise à disposition d'agents dédiés. Il facilite les échanges avec les services de la Région et apporte son expertise pour mener à bien les démarches communales.

Au même titre que les communautés de communes, le PETR inscrit sa stratégie de développement et ses modalités d'intervention dans chaque candidature afin d'affirmer l'intégration du projet communal dans une logique territoriale.

Le PETR organise les comités techniques et de pilotage pour la mise en œuvre des contrats sur son territoire. Dans ce sens, la Région Occitanie demande à ce que le PETR soit signataire des pré-candidatures et contrats communaux au dispositif « Bourg-Centre ».

Le Bureau émet un avis favorable.

15. Contrats d'assurance contre les risques statutaires :

M. Martinez présente ce rapport.

Le contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires souscrit par le PETR Vidourle Camargue auprès du Centre de gestion du Gard arrive à son terme le 31/12/2019. Il convient de relancer la procédure pour un nouveau contrat avec effet au 01/01/2020 et pour une durée de 4 ans.

Le PETR a l'opportunité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Centre de gestion du Gard peut souscrire un tel contrat pour le compte du PETR, en mutualisant les risques.

Pour cela, le PETR doit donner pouvoir au Centre de gestion pour lancer la procédure de mise en concurrence.

Le Bureau émet un avis favorable.

Il est demandé que soit corrigé sur plusieurs rapports la mention « ont fait l'objet d'une inscription au budget » par « feront l'objet d'une inscription au budget ».

3 - Questions diverses, points d'information

1. Validation du rapport d'activités 2018.

Le rapport d'activité 2018 sera débattu en comité syndical.

Le Bureau ne fait pas de remarques particulières.

2. Recrutement et grilles salariales :

Il est évoqué les difficultés de recrutement comme dernièrement pour un animateur LEADER et en particulier pour les postes liés aux fonds européens qui demandent une expertise particulière. Les grilles fonction publique ne semblent pas suffisamment attractives.

Une augmentation du salaire proposé, induirait une réévaluation des salaires des agents déjà recrutés sur des postes similaires.

M. Le Président demande au Directeur de préparer une simulation de masse salariale selon différentes hypothèses et propose aux membres du bureau un Bureau spécial au printemps pour étudier les différentes possibilités.

3. Locaux :

Les locaux actuels ne permettent pas d'assurer l'hébergement de la totalité de l'équipe dans des conditions normales et les conditions de travail sont altérées.

M. le Président évoque une recherche de locaux plus vastes et adaptés. Une visite sur Aimargues et une visite à Vauvert ont permis de voir l'offre de locaux disponibles sur le secteur. Une recherche plus large est envisagée et toutes les propositions seront étudiées.

La séance est levée à 15h45